

**Conseil Communal de Veytaux**  
Procès-verbal N°06/2018 de la séance du  
Lundi 3 décembre 2018 – à 20h00  
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

---

Président : M. Pascal Mason  
**Présents : 32 membres**  
**Excusés : 2 membres**  
Mmes/MM. : B. Jouvel et J.-M. Pierlot  
**Absents : 1 membre**  
Mmes/MM. : D. Ouro-Madeli

**L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU  
3 DECEMBRE 2018 EST LE SUIVANT :**

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Dépôt de préavis :  
Néant
6. Rapport des commissions :
  - a) Relatif au budget 2019 du Fonds culturel Riviera (préavis **N°13/2018**)
  - b) Relatif au budget 2019 de la Communauté Intercommunale d'Équipement du Haut-Léman (CIEHL) (préavis **N°14/2018**)
  - c) Relatif au budget communal 2019 (préavis **N°15/2018**)
7. Questions et propositions individuelles

**M. le Président, P. Mason**, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménétreay, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, M. Progina, agent de proximité et le public.

**M. le Président, P. Mason**, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

**M. le Président, P. Mason**, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

**M. le Président, P. Mason**, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

**J.-F. Pilet** demande d'intervertir les rapports et de mettre le rapport de gestion en premier. Il faut traiter le budget de la Commune en premier afin de pouvoir discuter des autres rapports en connaissance du rapport relatif au budget.

**A. Sandmeyer** répond que selon le règlement, il faut d'abord traiter les autres rapports avant le budget.

**J.-F. Pilet** rétorque qu'il expliquera donc la péréquation financière deux fois.

Avec une abstention, l'ordre du jour est adopté par trente voix.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018**

**M. le Président, P. Mason**, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

**V. Schweizer Ronnerström** revient sur le point 7 « Questions et propositions individuelles », sur l'intervention de Mme Armstrong qui remerciait la Municipalité pour les bacs à fleurs. Elle requiert une modification en ce sens que Mme Armstrong avait demandé pourquoi il n'y avait pas de fleurs et la Commune avait répondu qu'il s'agissait d'une question de budget. Elle a alors indiqué qu'elle prenait en charge les frais. Elle remercie finalement la Commune d'avoir offert les fleurs.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond que la Municipalité n'avait pas été mise au courant du geste de Mme Schweizer Ronnerström et que c'est donc en toute conscience que M. Rey Lescure a répondu lors du dernier conseil.

**V. Schweizer Ronnerström** indique qu'elle avait averti Mme Armstrong qu'elle s'en chargeait.

**A. Rey Lescure** indique qu'au point 7, il est intervenu sur le système de « Park Now » et non « Park One ». Il précise qu'il est possible de se garer, grâce à cette application, à la Tour-de-Peilz, Vevey, Corsier et Montreux.

**A. Rey Lescure** revient sur son intervention relative aux bacs à fleurs au point 7 et voulait effectivement préciser qu'il n'avait pas l'information relative à l'offre de Mme Schweizer Ronnerström.

**J.-M. Emery** revient sur la page 6 et les échanges relatifs à la RC780. En résumé, il voulait préciser que tout le travail qui se fait ne sort pas du cadre du préavis n°07/2017. Le but n'était pas de compliquer les choses. Le Conseil communal sera informé de tout nouveau développement.

Il n'y a plus de remarque.

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018 est accepté à l'unanimité.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président, P. Mason, revient sur les résultats des votations du 25 novembre dernier.

Objet 1 – Initiative pour les vaches à cornes

	Oui	Non	% Oui	% Non
Veytaux	136	133	50.56%	49.44%
Vaud	77'770	111'091	41.20%	58.80%
Suisse	1'145'099	1'383'091	45.30%	54.70%

Objet 2 – Initiative pour l'autodétermination

	Oui	Non	% Oui	% Non
Veytaux	56	218	20.44%	79.56%
Vaud	46'192	151'413	23.40%	76.60%
Suisse	872'803	1'712'999	33.80%	66.20%

Objet 3 – Base légale pour la surveillance des assurés

	Oui	Non	% Oui	% Non
Veytaux	128	144	47.06%	52.94%
Vaud	102'055	95'277	51.70%	48.30%
Suisse	1'666'844	910'326	64.70%	35.30%

#### Votations communales du 25 novembre 2018 en quelques chiffres :

Electeurs inscrits :	621
Cartes de vote reçues :	317
Bulletins rentrés :	298
Blancs :	2
Valables :	296
Taux de participation :	47.7%
Oui :	213
Non :	82

**Oui** pour demander à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux, afin de préparer un projet de fusion

**M. le Président, P. Mason**, indique avoir reçu un courrier transmis par le Président du comité d'initiative et donne lecture dudit courrier.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique que la Municipalité a reçu le même courrier. La Municipalité n'y répondra que le 26 décembre prochain, sachant qu'un courrier a été envoyé à la Municipalité de Montreux afin de fixer une première séance.

**M. le Président, P. Mason**, revient sur l'élection complémentaire à la Municipalité et précise que le délai a été fixé au 17 décembre 2018 à 12h00 au greffe, et non au 31 décembre 2018. Il rajoute qu'il en va de même pour les conseillers communaux suppléants. Les formulaires officiels à remplir sont à disposition auprès de lui.

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique qu'il y a deux communications, dont une sur l'éclairage public de la part de Ph. Andler et une de sa part.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, précise que les actes de vente pour le Fort de Chillon ont été signés cette semaine. Le projet pourra dès lors aller de l'avant.

**Ph. Andler** revient sur l'intervention d'A. Sandmeyer au dernier Conseil concernant l'éclairage public sur le chantier de la Rue Bonivard. Il précise que la voirie va contacter les responsables du chantier afin de faire poser une guirlande.

**A. Sandmeyer** répond que cela a été fait pour le week-end dernier, mais que ça ne fonctionnait déjà plus ce soir.

**Ph. Andler** revient également sur la question de l'éclairage du passage piéton au bas de la Rue Bonivard relevée par J. Grandchamp lors du dernier Conseil. Il précise qu'un spot sera placé sur le candélabre afin d'éclairer au mieux le passage piéton.

#### **5. DEPOT DE PREAVIS**

Néant.

## 6. RAPPORT DES COMMISSIONS

### a) RELATIF AU BUDGET 2019 DU FONDS CULTUREL RIVIERA (PREAVIS N°13/2018)

**M. le Président, P. Mason**, prie la rapporteuse, V. Wicht,, de lire les conclusions de son rapport.

**M. le Président, P. Mason**, ouvre la discussion.

**L. Mareda** constate que la commission recommande de manière unanime d'adopter le budget. Le budget et les comptes ont toujours été acceptés. Or, la commission de gestion de notre Commune déplore que les indemnités se font par habitant. Il a y a une suggestion de le faire sur le retour de la péréquation (voir p. 5 et 6 du rapport de gestion). Mme Mareda a fait la même chose pour le fonds culturel. Veytaux contribuerait par CHF 8'097.-, soit CHF 32'637.- en moins qu'actuellement. Elle demande à la rapporteuse si l'on pourrait envisager un tel changement et ce qu'il se passerait si le budget était refusé par notre Conseil.

**V. Wicht** répond qu'elle ne peut pas répondre à la première question.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond qu'elle entend la problématique. Elle a lu le rapport de gestion et on risque de mélanger les débats. Si on se base sur le fonds culturel, elle ne peut pas nous dire quel serait le potentiel et le délai de dénonciation de la convention. Veytaux ne pourrait pas sortir du fonds culturel à une autre date que celle de fin de législature. Il y a un délai pour la dénonciation de la convention, si tel est le vœu de la Commune de Veytaux. Elle constate tout de même qu'il est dommage de dénoncer cette convention alors que c'est un travail de nombreuses années. Elle ne peut donc pas répondre maintenant, car elle doit vérifier les délais.

**J.-F. Pilet** rajoute qu'il y a des délais qui sont liés à la législature. Or, il faut que le 4/5 du fonds culturel refuse le budget pour qu'il soit effectivement refusé. Il propose quand même de le refuser, afin d'envoyer un message. Dans le rapport de gestion, des exemples ont été pris afin de démontrer que la Commune paye des choses à double. L'idée est qu'en refusant, on donne un signal. Le budget sera accepté, mais cela amène la discussion. On subit le décalage de la péréquation : les dépenses thématiques, les dépenses sociales et le retour sur la population. Veytaux paye 20.9 point d'impôt. On retouche environ CHF 125'000.-. Cette péréquation est faite pour que les villes-centre puissent développer des infrastructures. A Montreux, le retour de péréquation est équivalent à ce que la Commune contribue. Alors que nous, à Veytaux, on ne reçoit que CHF 125'000.- pour une contribution de CHF 700'000.- ! Il n'y avait pas de péréquation lorsque le fond culturel a été fait. Il faudrait revoir les choses aujourd'hui, car nous ne sommes pas les seuls dans ce cas-là. Il n'y a que trois communes qui touchent plus ou l'équivalent et c'est assez flagrant comme déséquilibre.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond qu'elle entend bien ce discours et que ce n'est pas la première fois que ces questions se posent. Les sept petites Communes se sont déjà réunies à ce sujet, mais n'ont pas encore trouvé le moyen d'agir. En tant que Syndique, elle se met en porte-à-faux si Veytaux refuse le budget. On doit en reparler au sein des petites communes. Elle précise qu'elle peut s'engager à ce qu'une discussion intervienne, mais ce serait délicat avec un refus. Il faudrait un mouvement des sept petites communes. Il y a une nouvelle péréquation pour fin 2021 et 2022, qui prend en compte ce genre de souci. Elle s'oppose à ce que Veytaux prenne ce risque ce soir.

**J.-F. Pilet** répond que cela fait 10 ans que la péréquation est en place. Ce problème aurait dû sauter aux yeux et on aurait dû réagir avant. Il en va de même pour la CIEHL. Cela peut donner un signal. Il faut revoir ce mécanisme.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond qu'au moment où il faut donner des signaux aux communes voisines, ce n'est pas le bon signal. On s'enfonce plutôt que d'apporter un signal positif.

**L. Mareda** répond qu'elle n'a pas voulu dire qu'il fallait refuser le budget. Elle a simplement appliqué ce qui est dans le rapport de la commission de gestion. Un débat se développe autour de cette question. Le vote aura lieu. Elle ne préconise pas le refus du budget.

**O. Gasser** précise que dans la loi sur la péréquation, il y a des charges particulières qui incombent aux villes-centre. Or, on ne sait pas de quoi il s'agit. Il demande si elles sont listées.

**J.-M. Emery** indique qu'il ne pense pas que ce ne serait un bon signal apporté par la Commune de Veytaux aux neuf autres Communes avec lesquelles nous avons des liens. Ce signal serait mauvais, notamment en vue d'une éventuelle fusion avec Montreux. On tacle les ouvertures de la Commune. Il faut mettre en balance les avantages et les désavantages d'une fusion. Dans ce contexte, débattre de cette question est délicat. Il y a un avis de la commission de gestion qui souhaite une réflexion au sujet des conventions intercommunales. Il ne faut pas faire une réaction à chaud : on refuse celui-ci et on refuse un autre. C'est déraisonnable.

**I. Rinaldi** constate que la question de fond est louable. Toutefois « taper avec un gros marteau » avant d'avoir eu des discussions formelles et précises, c'est un peu disproportionné.

**M. Pfaff** s'interroge sur les interventions de Mme Mareda. Il se demande si on doit voter là-dessus. Quand il y a une commission intercommunale qui existe, il y a peut-être les décisions qui se prennent ailleurs et on ne peut qu'en prendre note. Ici, qu'en est-il de l'acceptation de ce rapport ? Il faut faire des remarques et les rajouter au rapport. Il ne croit pas qu'on a la possibilité de refuser cette question.

**J.-F. Pilet** précise que la commission intercommunale fait des recommandations de vote et chaque Conseil communal doit accepter le budget. Il faut l'accord de 4/5 des membres pour que le budget soit accepté. On a fait des calculs dans le rapport de gestion qui montrent que juste en faisant quelques pointages, on économiserait CHF 200'000.- si on se base sur la péréquation et pas sur le nombre d'habitants. On n'aurait dès lors pas besoin d'avoir des discussions sur la fusion Si on ne s'était pas « endormi sur nos lauriers » ou jouer aux « Bisounours », on aurait fait des économies depuis de nombreuses années. Il propose de réagir maintenant, sinon rien ne se passera avant cinq ou six ans.

**J.-M. Emery** constate que la Commune de Veytaux est liée aux autres Communes du district par plus de vingt conventions. Il ne pense pas que ce soit bien de dire qu'on veut faire dénoncer cette convention. Les autres Communes pourraient se poser des questions. C'est une discussion qui doit se faire de manière plus sereine d'ici la fin de la législature ou dans le cadre de la convention de fusion.

**J.-F. Pilet** indique qu'il est content que cette discussion ait lieu et il y a un engagement que la Municipalité d'empoigner cette question. Qu'on vote pour ou contre n'y change rien. L'essentiel est que la Municipalité ne dorme plus sur un problème qui aurait dû être pris en main depuis dix ans.

**P. Ruch** demande s'il est possible de faire un amendement sur ce type de préavis. Cet amendement consisterait à indiquer que la Municipalité s'engagerait à reprendre au sein des instances intercommunales concernées la question du mode de calcul des participations financières des communes liées par cette convention en tenant compte du système de péréquation intervenu en cours de route.

**M. le Président, P. Mason**, répond qu'il y a une trace dans le procès-verbal de cette séance.

Il n'y a plus de remarque.

**M. le Président, P. Mason**, procède au vote du préavis. Avec trois voix contre, six abstentions et 22 voix pour, le préavis est accepté.

## **b) RELATIF AU BUDGET 2019 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) (PREAVIS N°14/2018)**

**M. le Président, P. Mason**, prie la rapporteuse, S. Welle, de lire les conclusions de son rapport.

**S. Welle** donne quelques informations sur la séance de la commission et lit les conclusions de son rapport. S'agissant du 2M2C, la somme de CHF 86 millions de francs nécessaire pour la rénovation sera financée par une nouvelle taxe de séjour. La participation de la CIEHL se monte à CHF 3 millions de francs. Elle précise que la Municipalité de Montreux a approuvé ce budget.

**J.-F. Pilet** précise que comme Mme Welle l'a dit, la CIEHL finance des équipements pour l'ensemble de la région. C'est un projet qui est financé par la Commune de Montreux et on demande encore à la région. Avec ce mécanisme de la péréquation, en tant que ville-centre, Montreux bénéficie d'un financement qui lui assure le financement de la Maison des Congrès. Par la CIEHL, on y contribue une deuxième fois. Il propose donc de refuser le budget. Il précise que si une seule Commune refuse, le budget est refusé partout.

**I. Rinaldi** indique qu'il ne faut pas faire un « copier-coller » du débat relatif au Fonds Culturel. En effet, c'est moins compliqué pour la CIEHL. Toutes les Communes alimentent le pot commun et si toutes les Communes considèrent que le projet est d'intérêt régional, on puise dans le pot commun. Il y a un préavis spécifique pour chaque objet.

**J.-F. Pilet** répond qu'il comprend bien le mécanisme et c'est louable. Mais cela a été créé avant la péréquation. Il ne faut pas financer une deuxième fois les mêmes projets, une fois par la péréquation et une fois par la CIEHL. Cela n'a plus de sens aujourd'hui.

**O. Gasser** demande si on vote le budget de la CIEHL ou si on vote le financement du 2M2C. Il ne faut pas mélanger les débats.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond que l'on vote sur la participation de CHF 5.- par habitant de la Commune de Veytaux afin d'alimenter le pot commun. On reviendra avec des préavis dans chaque Commune concernant le 2M2C ou les Rochers-de-Naye.

**M. Pezutti** précise que le projet du 2M2C se fera en 2021, soit lors de la prochaine législature.

**J.-F. Pilet** indique que le projet du 2M2C était exemplatoire, afin que les Conseillers comprennent le mécanisme.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, précise que c'est une information qui a été donnée à la commission.

**M. Pezutti** rajoute qu'il ne faut donc pas cibler ce projet précis.

**J.-F. Pilet** explique que l'on doit voter sur la somme de CHF 5.- par habitant. Ce qu'il veut dire, c'est qu'il faut arrêter de contribuer à ce fonds qui a perdu son sens depuis l'introduction de la péréquation financière.

**J.-M. Emery** indique qu'il est difficile de voter contre ce budget, alors que l'année prochaine, on aura peut-être besoin de ce fonds pour les Rochers-de-Naye. Les autres Communes nous fermeront alors la porte.

**L. Mareda** relève que la CIEHL a financé pour plus d'un demi-million de francs le projet de fusion à 10 de la Riviera, ceci dans le vide.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, relève qu'il y a aussi des études de coordination technique et des études de la CORAT. Il n'y a pas que des objets de prestige, mais aussi des études utiles pour l'urbanisation et les transports. Comme l'a dit M. Pilet, si une Commune refuse le budget, tout le budget est refusé.

Il n'y a plus de remarque.

**M. le Président, P. Mason**, procède au vote du préavis. Avec neuf voix contre, une abstention et 21 voix pour, le préavis est accepté.

### **c) RELATIF AU BUDGET COMMUNAL 2019 (PREAVIS N°15/2018)**

**M. le Président, P. Mason**, prie le rapporteur, J. Raemy, de lire les conclusions de son rapport.

**J. Raemy** commente son rapport et demande à la Municipalité des nouvelles de l'audit sur les VMCV.

**A. Rey Lescure** répond que ce sont les Conseils communaux qui doivent demander l'audit sur les VMCV. Montreux et Vevey l'ont déjà demandé. Les Conseils communaux ne peuvent pas imposer cet audit, mais le Conseil d'administration des VMCV le peut. Pour l'instant, à sa connaissance, aucun audit n'a été lancé.

**J. Raemy** répond que s'agissant du rallongement de la ligne 201, une partie est à la charge de Veytaux, puisque la Commune est sur la ligne. Les usagers prendront les CFF jusqu'à Villeneuve, puis prendront le bus jusqu'à Rennaz. Or, ce sont les Communes de la zone « Riviera » qui payeront cet accès.



**J. Raemy** rajoute que la commission propose un amendement dans le sens de réduire de moitié le budget consacré au bus du marché.

**J. Raemy** lit les conclusions de son rapport.

**A. Rey Lescure** indique que la Municipalité est contre cet amendement. Il précise que c'est l'un des postes de base sur lequel la Municipalité s'est posé des questions pour faire des économies. Il faudrait des assurances spécifiques pour faire du transport de personnes. La commission a fait une démonstration de la péréquation. Il revient sur la péréquation « des dépenses thématiques » : c'est un retour de péréquation. Il y a deux éléments que cela impacte : le transport et les dépenses relatives aux forêts. Si les dépenses pour les forêts dépassent 1 point d'impôt, on a un retour de 75%. Il en va de même pour les transports, mais seulement à partir de 8 points d'impôts. Ici, on les dépasse largement, avec les déficits des VMCV. La Commune paye 25% de ce déficit. S'agissant du bus du marché, on va payer CHF 3'000.-, mais on recevra CHF 2'250.- par la péréquation. La Commune ne paye donc que CHF 750.-.

**J.-F. Pilet** indique que c'est juste pour la péréquation financière. Il faut toutefois que CHF 250'000.- soit dépensé par la Commune pour que le 75% soit retourné. Il ne sait pas si on a toujours plus de CHF 250'000.- qui peuvent être portés à charge des dépenses thématiques.

**A. Rey Lescure** répond que chaque année, on dépasse les 8 points d'impôts et on a un retour de péréquation chaque année. Le bus du Marché, comme c'est une dépense volontaire de la Commune, on ne devrait pas avoir droit à ce retour. Mais on l'a eu chaque année depuis 8 ans.

**M. Pezutti** revient sur les VMCV. On se demande ce que fait l'organe de révision. C'est comme pour les cars postaux. On vient d'adopter le budget de la CIEHL. Or, les VMCV sont d'intérêt public régional. Pourrait-elle contribuer à ce déficit? Il suffit d'une demande de la Municipalité d'une Commune pour faire discuter le projet par le conseil d'administration.

**J.-F. Pilet** constate que la bibliothèque intercommunale coûte CHF 27'000.- à Veytaux, alors que le coût de fonctionnement arrive à CHF 850'000.-. De tels montants l'interpellent à l'heure de l'électronique.

**K. Armstrong** revient sur le bus du marché et demande s'il pourrait être possible de demander un taxi normal et si une seule voiture suffit.

**J. Raemy** précise que l'idée est de faire une liste d'inscription auprès du greffe et de commander les taxis nécessaires en fonction du nombre de participants. Il est aussi possible d'avoir un seul taxi pour 8 personnes, plutôt que de faire deux trajets.

**O. Gasser** relève qu'il y a une liste des économies préconisées par la commission. Ce sont des exemples. Il a fait la somme de ces 3 tableaux et arrive à la somme de CHF 32'850.-. Dans le texte, plus loin, on arrive à CHF 250'000.- d'économies. Il demande si les autres tableaux existent. Il demande ce que sont les charges spécifiques des villes-centre.

**J.-F. Pilet** répond que ces tableaux existent, mais qu'ils n'ont pas été intégrés dans le rapport pour garder une certaine clarté. Ceux qui ont été intégrés dans le rapport sont exemplatoires. S'agissant des charges spécifiques aux villes-centre, on ne connaît pas la liste exacte. La bibliothèque montre le mécanisme. On est une commission et pas un cabinet d'audit. Il faudrait voir les conventions spécifiques. Un autre mode de calcul pourrait être envisagé. Il est content d'avoir entendu la Municipalité qui s'est engagée à empoigner ce problème et voir s'il n'y a pas un doublon. Il n'y a pas d'amendement sur ces tableaux, c'était exemplatoire.

**P. Ruch** demande si l'intervention de Mme Pezzuti est recevable. La CIEHL pourrait-elle intervenir dans la situation des VMCV ?

**A. Rey Lescure** indique que l'idée est intéressante. A partir du moment où c'est la CIEHL, il n'y aura pas de retour de péréquation et on perdrait alors de l'argent.

**J.-F. Pilet** précise que les charges des villes-centre est un gros point d'achoppement au Canton. À l'UCV, il y a eu une réaction des petites communes. Il y a des charges des villes-centre, mais il y a aussi des charges des petites communes. L'UCV travaille sur le sujet.

Il n'y a plus de remarque.

**M. le Président, P. Mason**, procède au vote de l'amendement. Avec 5 voix pour, 11 abstentions et 15 voix contre, l'amendement est refusé.

**M. le Président, P. Mason**, procède au vote du préavis, tel que présenté. Avec 4 abstentions et 27 voix pour, le préavis est accepté.

## 7. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**M. le Président, P. Mason**, ouvre la discussion.

**V. Schweizer Ronnerström** remercie la Commune pour les plantes choisies sur le pont de la Veraye. Elles étaient petites au départ et sont maintenant magnifiques. Elle ne s'inquiète pas que ce soit pérennisé. M. Masson sait que l'on peut garder les géraniums en hiver.

**P. Guillaume** revient sur le ramassage annuel des cartons du cœur. Ils ont récolté 15 tonnes, alors que la demande est de 34 tonnes. La différence se fait par les réserves et les dons.

**J. Grandchamp** remercie Aline Sandmeyer, présidente de la FSG pour le magnifique spectacle. Il remercie aussi la Commune pour le soutien à cette manifestation.

**J.-F. Pilet** revient sur l'article paru le 28 novembre dernier dans le Régional, article dont le titre le laisse pantois : « Veytaux über alles ». Il rappelle que cette paraphrase du 1<sup>er</sup> couplet du Deutschenlied pourrait être mal interprétée. En effet, ce couplet n'est plus repris dans le chant des allemands depuis la réunification de l'Allemagne, car il faisait référence à la toute-puissance allemande, pendant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, et par conséquent perçu comme l'expression de vues politiques très à droite. Il est donc surpris de cet article.

**L. Mareda** revient sur le budget, plus particulièrement sur le plan d'investissement : il y a un parking qui est prévu à la place à bois. Elle demande si les assurances ont tout payé et si un parking est réalisable à cet endroit.

**A. Rey Lescure** indique que des gens se garent parfois sans plaque sur cette place. L'idée est d'en faire un parking, avec une barrière. Les assurances ont payé l'ensemble. On ne l'a pas conservé sur un compte spécifique, mais l'argent a été intégré dans la masse générale. Il y a toute une politique de parcage qui est en refonte. On avait du mal à obtenir l'autorisation de l'OFROU. Cela devrait intervenir sous peu. Dès qu'on a un projet, la Municipalité reviendra vers vous avec un préavis.

**L. Mareda** indique qu'elle a lu un article dans le 24 Heures et que M. Rinaldi y est mentionné. Or, l'article concerne des malversations découvertes au sein du SID. La personne concernée est sous enquête. Elle demande s'il est possible d'avoir des informations à ce sujet.

**I. Rinaldi** répond qu'une procédure est en cours et qu'il ne peut donc pas donner de détails. La confidentialité est de mise au sein du comité du SID. Le détournement de fonds a commencé il y a huit ans environ. Cette personne a arrêté ses malversations depuis six ans et essayait de renflouer ses méfaits. Les fournisseurs ont tous été payés. Une procédure est en cours contre cette personne.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique qu'il s'agit de la dernière séance de l'année. La Municipalité convie tous les Conseillers au verre de l'amitié. Au nom de la Municipalité, elle remercie les Conseillers pour leur engagement et leur souhaite à eux, ainsi qu'à leurs familles, d'excellentes fêtes de fin d'année et une belle année 2019.

Applaudissements de l'assemblée.

**M. le Président, P. Mason**, indique qu'on aura une séance supplémentaire l'année prochaine concernant le bâtiment intergénérationnel. Il donne rendez-vous aux Conseillers le 11 février 2019. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à tout le monde.

**M. le Président, P. Mason**, remercie et clôt la séance, il est 21h29.

### Prochaines séances du Conseil

11 février, 18 mars, 29 avril, 17 juin, 9 septembre, 28 octobre et 2 décembre 2019

Le Président

P. Mason



La Secrétaire

A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 3 décembre 2018